

**Syndicat Intercommunal pour le
Ramassage et le Traitement des
Ordures Ménagères
de la Vallée de la Grosne
(SIRTOM DE LA VALLEE
DE LA GROSNE)**

**Rapport de présentation du Débat
d'Orientation Budgétaire.**

Exercice 2019

**Présenté conformément à l'article L.2312-1
Du Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Population desservie.....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2018)	4
1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 31/12/2019) :	4
2) Orientations budgétaires 2018.....	5
2.1) Résultats prévisionnels 2018.....	5
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2019	5
2.2.1) Réhabilitation des déchèteries :	5
2.2.2) Autres investissements :	5
2.2.3) Matériel de transport :	6
2.2.4) Recettes investissements : les recettes (subventions) pour ces investissements sont de l'ordre de 7 000 €.....	7
2.2.5) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement :	7
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2019	8
2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :.....	8
2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :.....	9
2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :	9
2.3.4) Opération ZDZG / CODEC :	11
2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :.....	12
2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations :	12
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement :	12
2.4) Engagements pluriannuels	Erreur ! Signet non défini.
2.5) Mise en place de la Redevance Spéciale Incitative.....	13
3) Etat de la dette	14

1) Structure et présentation du service

1.1) Organisation administrative du service

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est un syndicat mixte fermé composé de 2 Communautés de communes. Il est chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur les 58 communes du territoire avec la création au 1^{er} janvier 2019 de la nouvelle commune de Navour sur Grosne.

Le Conseil syndical du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est composé, jusqu'à ce jour, de 120 délégués titulaires, et 60 délégués suppléants. Le Bureau est composé comme suit : 1 Président, 3 Vice-Présidents et 13 membres.

1.2) Population desservie

La population du territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, au 1^{er} janvier 2019, est de 21 748 habitants (population municipale) / 22 634 habitants (population totale) (*données INSEE 01/01/2019*).

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes, Trambly) et 97 Points d'apport volontaire (114 colonnes pour le verre et 105 pour le papier).

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les « déchets non recyclables » des déchèteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région suivant marchés SYTRAIVAL),

- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,
- usine VERALLIA pour le recyclage du verre,
- traitement du bois collecté en déchèteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries, à MACON
- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à LAIZE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2018)

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 24 pour la partie technique représentant 22 équivalents temps plein. A noter que 2 agents sont en disponibilité.

Au 1^{er} janvier 2019, 1 agent a bénéficié d'une retraite anticipée pour invalidité qui a été remplacé par anticipation.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste de rédacteur et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 équivalents temps plein.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG/CODEC) », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (poste de rédacteur équivalent à 0.5 ETP présence : poste partagé avec autre collectivité dans le cadre d'une convention) et 1 poste de Maître composteur / Animateur de médiation ZDZG (1 ETP).

1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 31/12/2019) :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont Temps partiel</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	24		0	24	0
Agent de Maîtrise principal	1		0	1	
Agent de Maîtrise	2		0	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3		0	3	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4		+4	8	
Adjoint technique	14		-4	10	
<u>SERVICE</u> <u>ADMINISTRATIF</u>	4		0	4	1
Ingénieur Principal	1		0	1	
Rédacteur	2		0	2	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1		0	1	
<u>TOTAL</u>	28		0	28	1
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>					
Contrat à Durée Déterminée	2		0	2	
CAE CUI	0		0	0	
Emploi d'avenir	0		0	0	
<u>TOTAL</u>	2		0	2	
<u>TOTAL GENERAL</u>	30		0	30	1

Sur l'année 2019, il n'est pas prévu de nouveau recrutement. Les prévisions de la masse salariale tiendront compte du remplacement du Directeur de la structure.

2) Orientations budgétaires 2018

2.1) Résultats prévisionnels 2018

Les résultats prévisionnels du budget 2018 sont les suivants :

- excédent de fonctionnement prévisionnel 2018 : 85 745,16 € (rappel des reports d'excédents 2017 de 386 109,71 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 471 854,87 €.

- déficit d'investissement prévisionnel 2018 : 124 999,99 € (rappel reports du déficit 2017 de 35 659,94 €), soit un résultat de clôture prévisionnel déficitaire de 160 659,93 €.

Les Restes à Réaliser (RAR) en investissements sont de 54 336,29 € en dépenses et 0 € en recettes ; soit des RAR nets de - 54 336,29 €.

Le besoin de financement de l'investissement par le fonctionnement (en prenant en compte les RAR) sur le budget 2019 est donc de 214 996,22 €. Pour assurer au mieux le financement des investissements et éviter une accumulation du déficit de la section d'investissement, il sera proposé de fixer l'affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 302 000 € en investissement. De fait, le nouveau résultat d'excédent de fonctionnement sera de 169 854,87 €.

2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2019

2.2.1) Réhabilitation des déchèteries :

Avec l'achèvement des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Cluny, ce programme est désormais achevé. Ne seront inscrits au BP 2019 que l'acquisition d'un conteneur maritime pour le stockage de DEEE ainsi que les Restes à Réaliser :

- 11 700 € pour des contrôles qui s'échelonnent sur plusieurs années (RàR),
- 540 € pour l'installation d'une rampe d'accès (RàR),
- 3 500 € pour l'achat d'un conteneur de stockage des DEEE

2.2.2) Autres investissements :

Aménagement divers bâtiments : 7 200 € (rénovation du local de gardiennage à la déchèterie de Trambly)

Matériel informatique : remplacement d'un ordinateur (1 000 €)

Total divers équipements : 8 200 €

Achat bacs pour remplacement équipements :

Pour maintenir notre stock de contenants et dans le cadre de la mise en œuvre de la Redevance Spéciale Incitative (RSI) sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois pouvant entraîner d'éventuelles demandes de modification de contenants, il est envisagé de renforcer ce poste avec l'achat de :

- bacs 660 l OM : 80 = 11 000 €
- bacs 660 l CS : nombre suffisant
- bacs 360 l OM : 30 = 1 650 €
- bacs 360 l CS : 30 = 1 650 €
- bacs 120 l OM : 120 = 3 250 €
- bacs 120 l CS : 120 = 3 250 €

Total bacs collecte : 21 000 €

Par anticipation du budget de 2020, le remplacement de nos panneaux de consignes de tri (âgés de plus de 12 ans). Ces nouvelles consignes seront effectives en 2020, mais arrêtées courant 2019. Pour être certain de la mise en place de ces panneaux lors de l'application des nouvelles consignes (délai de fabrication, de livraison, ...) l'acquisition est prévue sur la fin de l'exercice 2019. Il est prévu une enveloppe budgétaire de 20 000 €.

2.2.3) Matériel de transport :

En 2019, il est prévu :

- de remplacer notre ancien tractopelle (30 000 €)
- d'acheter une remorque pour le transport de notre broyeur (2 000 €)
- d'inscrire l'achat de la remorque porte caisson (délibération du 11/12/2018 : 36 500 €)
- l'achat de 2 bennes de 33,5m³ (11 000 €)
- de remplacer notre ancien véhicule Berlingo (ne passera plus au contrôle technique) qui est utilisé par nos gardiens de déchèterie par la Zoé existante. Celle-ci sera remplacée par l'achat d'un véhicule électrique d'une autonomie d'environ 300 Km (20 000 €).
- dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative, d'équiper, nos 5 BOM d'un système d'identification des bacs (57 750 € et 3 500 € pour l'achat de 400 puces (à l'article 2188)).

Soit un volume financier de 157 250 € (sans les dépenses liées à la RSI 99 500 € au compte 2182)

Actions ZDZG / PLP DMA (26 300 €) :

- Opération prévention tourisme : achat corbeilles double flux + panneaux : 19 500 €
- Achat gobelets/barquettes/caisses : 2 000 €
- Achat de kit de démonstration pour l'utilisation de couches lavables (1 000 €)
- Acquisition de bacs de tri et de petit matériel pour l'équipement de placettes de compostage (3 800 €)

Pour l'opération méthanisation, la SEM n'ayant pas été créée en 2018 la participation au titre du capital, 20 000 €, apparaîtra dans les Restes à Réaliser. Il est rappelé que le SIRTOM participe pour 30 000 € supplémentaires par apport du terrain d'emprise de l'unité de

méthanisation (celui jouxtant la déchèterie de Cluny dont une partie a été utilisée pour l'extension de la déchèterie)

Avec les Restes à Réaliser de 2018 (34 336,29 €) et hors remboursement du capital, les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèveraient à environ 296 086 €

Comme évoqué lors du DOB 2018, il a été procédé au cours de l'exercice passé au remplacement d'un camion porteur-grue sous forme de location longue durée (60 mois). Ce procédé ayant donné toutes satisfactions, il sera procédé au renouvellement d'un ensemble remorque/camion (véhicule datant de 2008 et totalisant 400 000 km). Il s'agit d'un camion dont le remplacement était initialement prévu en 2018.

2.2.4) Recettes investissements : les recettes (subventions) pour ces investissements sont de l'ordre de 7 000 €.

Actions ZDZG / CODEC :

ADEME (investissements) : sur 2019 il n'est pas attendu de subvention d'investissement. Le programme CODEC vient d'être engagé, les subventions d'investissement seront donc versées en 2020.

Le Conseil départemental interviendra à hauteur de 7 000 € pour l'achat des corbeilles de ville à tri sélectif.

Les dotations aux amortissements sont de l'ordre de 189 800 €.

Le FCTVA 2018 devrait s'élever à 81 000 €

2.2.5) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement :

Dans le cadre de la mise en place de la RSI et pour financer l'équipement des BOM, il est prévu un emprunt de 60 000 € sur une période de 6 ans en remboursement trimestriel. Le coût de cet emprunt sera répercuté auprès de la Communauté de Communes du Clunisois. Avec ce nouvel emprunt le remboursement du capital des emprunts pour 2019 sera de 235 653 €.

Le virement de section à section (autofinancement) pourrait être de 55 500 €.

2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2019

2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :

Les bases de calculs des coûts de traitement sont les suivantes :

- majorations des tonnages de 2 % (par rapport à 2018) pour marge de sécurité,
- application des coûts SYTRIVAL pour les flux OMA,
- application des coûts des marchés pour les flux déchèteries (sans majoration, les nouveaux marchés ne seront actualisés qu'au 31 décembre 2019),
- application d'une majoration prévisible de la TGAP,
- application d'une majoration de + 3 % pour les autres prestataires

Nature	Tonnages 2019	Tarifs 2019 HT	TGAP HT (prévisible)	Montant 2019 TTC
OMR	4 183,700	92,00	4,01	442 000
OMR refus	92,300	91,00	41,00	13 000
DNR	1 007,100	94,00	4,01	109 000
Emballages	441,300	177,00	0,00	86 000
Journaux, magazines, papiers	524,700	0,00		0
Verre	1 300,300	18,00	0,00	26 000
Cartons Déchet. (lot1)	318,400	39,00	0,00	14 000
Gravats (lot 2)	998,300	11,20	0,00	12 000
Déchets verts (lot 3)	726,300	18,00	0,00	14 000
Bois mélangé (lot 4)	789,000	42,50	0,00	37 000
DDS/EDIB (lot 5)	21,900	522,15	0,00	13 000
DDS 1	32,500	828,50	0,00	30 000
Amiante	4,300	1 103,90	0,00	5 000
Huiles minérales	18,000	257,09	0,00	5 000
Plâtre	134,600	96,00	0,00	14 000
Totaux	10 592,700			820 000

Réalisé en 2018

832 732

Soit une variation de

-1,55%

A noter que depuis le 1^{er} janvier l'agrément de l'organisme ECO/DDS n'a pas été renouvelé. Cet organisme assurait la prise en charge du retrait et du traitement de certains produits déposés en déchèterie (coût d'environ 28 200 €. Le financement était assuré par les metteurs sur le marché (producteurs, grandes enseignes,...). Le renouvellement de cet agrément est en voie de résolution. Si tel n'avait pas été le cas, nous aurions dû avoir recours à un autre prestataire ce qui aurait engendré des coûts supplémentaires.

Les participations prévisionnelles pour l'accueil des habitants du territoire dans des déchèteries d'autres collectivités limitrophes sont les suivantes :

- LA ROCHE VINEUSE : 30 301 €
 - ST BONNET DE JOUX : 29 900 €
 - GENOUILLY : 23 900 €
- Total : 84 000 € (83 117,42 € en 2018).

Des discussions sont actuellement en cours afin que les habitants de la commune de CENVES (intercommunalité Saône-Beaujolais) puissent être accueillis à la déchèterie de TRAMAYES.

2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :

Le reste des charges de structures prévisionnelles, par rapport aux dépenses 2018 est en augmentation de 106 000 € (+ 6,5 %) portant essentiellement :

Article	Objet	Montant
60622	Hausse prévisible gasoil	10 000
6078	En 2018 tous les crédits n'ont pas été consommés pour l'achat de composteurs et poulaillers. Pour 2019, il est prévu de reconduire les prévisions 2018	12 000
6135	Prévision du remplacement d'un ancien porteur par un véhicule en location	25 000
6156	Charge de fonctionnement liée à la mise en place de la RSI sur la Com. Com. du Clunisois (maintenance logiciel et abonnement) et au contrat HORANET	9 000
6184	En 2018 la formation des bénévoles guides composteurs n'a pu être réalisée. Les crédits sont reconduits.	12 000
6226	Idem pour une étude dans le cadre du CODEC	5 000
6231	A envisager sur 2019 des frais de publication pour marchés, des frais de publicité dans le cadre du CODEC et pour la mise en place des nouvelles consignes de tri	2 000
624	Prévisions dans le cadre du festival ALTERNATIBA d'éventuels transports	1 500
6237	Plaquette information non réalisée en 2018 et prévisions pour information sur les nouvelles consignes de tri	16 000
65888	En 2018, dépense diminuée d'une contrepassation pour l'exercice 2017	15 000

2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :

Le tableau ci-dessous prend en compte la totalité de la masse salariale (traitements de base, indemnités, primes, charges sociales, etc...).

Ne sont pas répartis les comptes 6455, 6458, 6475 et 6488.

GRADES OU EMPLOIS 2019		Temps de travail hebdomadaire 2019	Dépenses salariales 2018	Dépenses prévisionnelles 2019	Observations
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>		840	753 509	801 500	
Titulaires	3 coordonnateurs / 11 gardiens-ripper / 8 chauffeurs BOM-ripper / 2 chauffeurs transport	840	753 508,96	801 500	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD					
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>		105	165 281	178 700	
Titulaires	1 directeur / 1 adjointe administrative / 1 secrétaire administrative	105	165 281,33	168 900	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD				9 800	
<u>Opération ZD/ZG - CODEC</u>		98	101 860	104 100	
Titulaires	1 chargé de mission PLP DMA 2017 à 80%	28	30 917,62	31 600	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD	1 chef de projet et 1 maître composteur – animateur	70	70 942,13	72 500	
<u>TOTAL GENERAL</u>		1 043	1 020 650	1 084 300	
<u>Remplacement Arrêts maladie</u>		3 404 heures/ 23 mois en 2018	57 109,18 5,60%	26 750 2,47%	
<u>Vacataires remplacement congés été</u>		962 heures totales / 6 vacataires sur 06/07/08/09	16 442,01 1,61%	16 300 1,50%	
Total masse salariale			1 094 201,24	1 127 350	

Les charges générales de personnel (masse salariale + médecine préventive + assurance du personnel) sont proposées avec une progression de 3,43 % (39 632 €) par rapport aux crédits consommés en 2018. Cette hausse prend en compte :

- Le remplacement d'un agent placé en retraite pour invalidité au 1^{er} janvier 2019,
- L'évolution des carrières des agents sur 2019 (4 avancements de grade en 2019),
- La revalorisation des grilles indiciaires,
- Le remplacement éventuel du Directeur sur une période de 3 2 mois (environ 10 000 €),
- Les traditionnelles montées d'échelon des agents,
- La progression du « secteur technique » s'explique par la stagiairisation d'un agent précédemment remplaçant, d'où la variation à la baisse de cette rubrique.

A noter le maintien de la provision pour maladie ordinaire de 10 000 € utilisée à 100 % en 2018 puisque les dépenses de remplacement ont été de près de 57 000 €. Cette provision est inscrite au compte 6455.

Les charges des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 6 000 €
- Vice-Présidents : 8 200 €

2.3.4) Opération ZDZG / CODEC :

Les dépenses de fonctionnement de cette opération se divisent entre :

- les frais de personnel : 2.8 ETP présents / 104 100 €:

- 1 ETP poste de chargée de missions ZDZG: 40 700 €
- 0.8 ETP poste de chargée de missions PLP DMA : 31 600 € (poste de titulaire au 1^{er} avril 2018, à 80 %).
- 1 ETP poste de maître composteur / médiateur ZDZG : 31 800 €

-et les dépenses pour la mise en place des actions : 117 000 € :

Achat 150 composteurs individuels : 10 500 €

Achat 100 ensembles poulaillers / poules : 17 000 €

Formation guides composteurs : 10 000 €

PARTENARIATS :

IPC Charnay : prêt / lavage gobelets et barquettes réutilisables : 3 000 €

ECO SOL / LE PONT : participation ressourcerie + atelier réparation fixe (8 000 €) / opération collecte papiers blancs de bureaux (5 000 €) / Total 13 000 €

MAGASINS LOCAUX : location broyeur / tondeuse : 80 prêts / 40 locations : 6 000 €

VALORISTES BOURGUIGNONS : collecte polystyrène / films plastiques / glassine / fenêtres : 8 000 €

IN CLUNISO : atelier d'insertion broyage itinérant : 11 000 € (44 journées / 2019)

IN CLUNISO : atelier collecte / tri / proposition cartons occasions : 8 000 € (32 journées / 2019)

IN CLUNISO : atelier collecte / tri / transformation-vente dons des invendus : 8 000 € (32 journées / 2019)

ZDZG / CODEC année 3 : expérimentation suite ateliers de réflexions : déchets verts / cartons / ateliers de la réparation + achats petits matériels : 10 000 €

FESTIVAL Lournand : participation spectacle + animation : 1 000 €

Communication / sensibilisation sur les différentes animations / actions :

- spots radio : 1 500 € / divers : 2 000 €

Pour 2019, il n'est pas prévu d'inscrire des recettes de fonctionnement pour ces postes et actions. En effet, la nouvelle convention avec l'ADEME débutant au 1^{er} janvier 2019, les subventions ne seront versées que début 2020, au mieux en fin de cet exercice.

2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :

Les remboursements des intérêts d'emprunt prévus pour 2019 sont de 38 000 € (en tenant compte de l'emprunt évoqué dans la partie « recettes d'investissement ») en baisse de 14,3 % par rapport à 2018 (- 6 337 €).

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 29 000 € afin de gérer d'éventuelles locations de camion en cours d'année.

2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations :

Par courriel du 18 janvier, les services fiscaux nous ont indiqué que « Les bases prévisionnelles seront communiquées aux collectivités en mars ». Pour l'heure, nous ne disposons donc pas de la prévision de la variation physique des bases. La seule certitude concerne la variation nominale qui, avec la nouvelle méthode de calcul, sera de 2,2 % en 2019. Cette nouvelle méthode inclut la hausse du coût de la vie entre novembre N-1 et novembre N-2.

Compte tenu de ces éléments, pour 2019 il est proposé de calculer les participations de la manière suivante :

- Prise en compte des bases réellement imposées en 2018,
- Prise en compte de la variation nominale de 2,2 %,
- Prise en compte d'une variation physique moyenne de 1 %.

En application de ces éléments, la participation demandée aux 2 intercommunalités membres, baisserait très sensiblement (- 6 600 € soit - 0,28 %). Son montant global serait de 2 346 400 € (pour rappel 2 353 000 € perçus en 2018 et 2 420 474 € en 2017). Dans cette hypothèse le taux global théorique serait de 11,38 %. Un taux certes en baisse (- 0,62), mais qui se traduirait pour les redevables, compte tenu de la hausse de valeurs locatives, d'une hausse de 0,58 %.

Il est proposé, pour le calcul de la contribution aux 2 intercommunalités, de fixer le taux moyen à 11,38 %.

2.3.7) Autres recettes de fonctionnement :

Les recettes de rachat et soutiens sont estimées à 451 000 €, soit une stabilité par rapport à 2018.

La participation du SYTRAIVAL aux charges de transport des déchets est estimée par prudence à 122 500 €.

Les autres recettes diverses sont stables. Pour les aides de l'ADEME au programme ZDZG / CODEC il ne sera inscrit que le solde des subventions du programme 2016-2018 (82 000 €). Les aides au programme 2019-2021 ne devront commencer à être versées qu'en 2020.

2.4) Engagements pluriannuels

L'opération de réhabilitation du réseau de 5 déchèteries porte sur la période 2015/2018 est désormais achevée. Il n'existe donc plus d'engagements pluriannuels.

2.5) Mise en place de la Redevance Spéciale Incitative

Les coûts et remboursements à inscrire dans le budget sont les suivants :

1 -Acquisitions des matériels	TTC	Sans TVA
Equipement des camions, dépense d'investissement, compte 2182	57 750,00	48 125,00
Achat de puces d'itentionification, dépense d'investissement, compte 2188	3 500,00	2 916,67
Total	61 250,00	51 041,67

Ces dépenses seront financées par emprunt de 60 000€, durée de 6 ans, en remboursement trimestriel; soit par trimestre un remboursement de 2 618,87€

2 -Dépenses à rembourser par la Communauté de Communes du Clunisois	
Emprunt et dette (capital), dépense d'investissement, chapitre 16	4 796,71
Intérêts des emprunts, dépense de fonctionnement, compte 66111	441,02
Maintenance du logiciel et matériel, dépense de fonctionnement, compte 6156	1 831,20
Installation, formation, visite technique, dépenses de fonctionnement, divers articles (uniquement 1 ^{ère} année)	3 780,00
Total *	10 848,93
<i>*Ce montant devra tenir compte du remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement</i>	

3) Etat de la dette

Ce tableau prend en compte le nouvel emprunt de 60 000 € qui sera contracté au cours de l'exercice 2019.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 1er janvier	2 034 091	1 967 127	1 678 215	1 447 637	1 211 842	988 193	806 747	660 852
Capital versé en cours d'exercice	261 964	288 913	235 374	245 497	233 497	191 443	156 042	126 549
Intérêts versé en cours d'exercice	51 258	44 338	37 698	32 813	27 345	22 299	18 338	14 421
Annuité versée	313 222	333 251	273 072	278 310	260 842	213 742	174 381	140 970